

LE MOUVEMENT SYNDICAL



Il est probable que jamais une génération ouvrière n'a grandi dans des circonstances aussi tragiques que la jeune génération d'aujourd'hui.

Nés peu avant ou pendant la guerre, ceux qui appartiennent à cette jeune génération étaient trop jeunes pour comprendre ce que signifiait le départ de leurs pères pour les plaines flamandes pour y sacrifier leur vie pour la Patrie et le Droit.

Les premières impressions, qui frappèrent leur esprit naissant pendant les années de la grande tuerie, étaient celles de froid et de misère.

En fait, les années scolaires formaient pour eux l'unique rayon de lumière qui a éclairé leur vie. Grâce à la puissance politique accrue du mouvement ouvrier, il leur a été donné de jouir plus longtemps que leurs aînés de l'instruction.

Ainsi, ils ont acquis plus de savoir et une meilleure faculté de compréhension. L'enseignement professionnel, perfectionné sous l'impulsion ouvrière, a complété l'éducation de ces jeunes et en a fait des travailleurs capables.

Mais le renforcement politique du mouvement ouvrier, auquel était due l'amélioration des conditions morales et matérielles des jeunes, n'est pas allé de pair avec la consolidation des conditions économiques. Dans ce domaine, l'hégémonie bourgeoise est restée quasi intacte et la forme capitaliste de la production s'est maintenue.

Sous l'impulsion de la cupidité démesurée de la classe possédante, la production a été poussée dans des proportions fantastiques; l'aiguillon du « lucre » et du « rendement » n'a cessé d'en accélérer le rythme; mais fatalement, à ce train, **l'homme se perdait**. Là où cela paraissait plus avantageux, il fut remplacé par la machine. Partout, le grand mal des temps, le **chômage**, se propageait. Partout, des masses de travailleurs furent jetés sur le pavé; il n'y avait plus de place pour les jeunes.

Ainsi naquit le monstrueux paradoxe social: **D'une part, un appareil perfectionné et puissant de production et une pléthore de toutes sortes de produits; d'autre part, la faim et le dénûment; d'un côté, une jeune génération généralement éclairée et professionnellement bien qualifiée, et de l'autre, l'impossibilité pour ces hommes de donner à leur vie, par le travail, un sens et un but précis.**

Il n'est guère étonnant que dans ces conditions, des sentiments de révolte soient nés dans les rangs des jeunes. Poussés par une profonde déception, leur ressentiment se tourne contre la forme actuelle de la société et leurs espérances se fondent sur le socialisme.

Dans nombre de pays, des politiciens sans scrupules ont essayé d'exploiter ces sentiments chez la jeunesse et, par des promesses illusoires, de se servir des jeunes pour leurs fins dictatoriales. Dans quelques pays, une partie de la jeunesse ouvrière, en proie au désespoir et au doute, a prêté l'oreille à ces appels de sirène dans l'espoir d'aboutir plus rapidement, par cette voie, à un ordre social inspiré par la justice.

Mais, les circonstances ont déjà prouvé qu'ils ont été déçus dans leurs espérances. **Là où la dictature a triomphé, toutes les valeurs humaines ont été foulées aux pieds; à la liberté et l'équité se sont substituées la force et la violence; les hommes ont été réduits au rang d'esclaves. Mais la société socialiste ne peut être édiflée avec des esclaves, mais uniquement avec des hommes libres et aimant avec passion cette liberté.**

Le mouvement syndical moderne qui organise les travailleurs par profession poursuit la réalisation du socialisme par la voie de la démocratie et de la liberté. Il sait que l'idée socialiste ne se réalisera que dans la mesure où les jeunes se montreront prêts à collaborer à cette tâche. **Or, cette modeste feuille a été créée pour contribuer à la solution du problème: Comment le mouvement syndical peut-il grouper la jeunesse ouvrière dans les organisations démocratiques au service du socialisme?**

Interdiction du Travail des Enfants et la Prolongation de la Scolarité

par Théo Bergers

NOUS pouvons traiter les deux premiers points du programme syndical international dans un seul article. En effet, l'interdiction du travail des enfants et la fixation de l'âge de la scolarité obligatoire doivent être considérées comme un seul et même problème. La prolongation de la scolarité doit signifier l'interdiction de tout travail salarié jusqu'à un certain âge.

Quelle est la situation en Belgique?

Les jeunes gens n'y sont libérés de l'obligation scolaire et ne peuvent se livrer à un travail salarié qu'à la double condition :

- 1° Qu'ils aient atteint l'âge de 14 ans révolus ;
- 2° Qu'ils aient fréquenté l'école pendant huit ans.

Dans le mouvement syndical, il y a une forte tendance en faveur de la prolongation de l'âge de la scolarité obligatoire. On y occupe deux points de vue :

- 1° La prolongation immédiate de la scolarité pour les jeunes filles ;
- 2° La prolongation identique de la scolarité pour les deux sexes.

Au Conseil économique de la Commission syndicale, en juin 1931, le camarade G. Schmook défendit la prolongation de l'obligation scolaire des jeunes filles jusqu'à l'âge de 16 ans. En cette question, il s'est laissé guider principalement par les considérations suivantes, en dehors de celles qui plaident en faveur d'une prolongation générale :

1° Les femmes sont des concurrentes dangereuses de l'homme. En prolongeant l'âge de scolarité des filles jusqu'à 16 ans, nous écartons du marché du travail les éléments les plus dociles et généralement les plus exploités ;

2° Elles seraient remplacées par de jeunes ouvriers ou par d'autres femmes plus âgées dont les exigences dépassent celles des autres jeunes filles ;

3° L'état physique de la fille de 14 ans est tel que le travail manuel ou corporel peut provoquer des troubles sérieux ;

4° Nous aiderions à l'émancipation de la femme.

Cet exposé du camarade Schmook a été cri-

tiqué dans la presse par la citoyenne Blume, qui s'est opposée à la prolongation unilatérale de la scolarité. Elle était d'avis que :

1° Une partie du prolétariat serait injustement frappée par cette mesure ;

2° Cette partie du prolétariat serait encore plus écartée du mouvement syndical qu'elle ne l'est à présent ;

3° Cette mesure signifierait pour les jeunes filles une infériorité manifeste sur le marché du travail.

Elle s'est déclarée d'accord de prolonger simultanément la scolarité obligatoire des deux sexes jusqu'à l'âge de 16 ans.

Quels sont les avantages qui plaident en faveur de la prolongation de la scolarité ? Ils sont nombreux et nous les résumons ici :

1° *D'ordre psychologique* : L'âge de puberté, principalement entre 14 et 16 ans, constitue un obstacle au choix d'une profession, parce qu'à cet âge les dispositions physiques et intellectuelles des jeunes gens et jeunes filles s'éveillent. Ainsi, trop de dangers sont rattachés au choix précoce d'une profession. La sélection faite à l'âge de 16 ans donne plus de garanties.

2° *D'ordre physiologique* : Les méthodes modernes du travail exercent une influence néfaste sur le corps et l'esprit des jeunes travailleurs.

La prolongation de la scolarité permettra au corps du jeune homme et de la jeune fille de se développer plus rationnellement, et le rendra plus résistant à la fatigue du processus de la production.

3° *D'ordre pédagogique* : La prolongation de la scolarité doit viser principalement à la préparation des jeunes au rôle qu'ils joueront dans la société. Il faut que l'on éveille leur esprit d'observation, leur sens critique et leur faculté de raisonnement.

Ce n'est qu'après l'âge de 14 ans que l'enseignement primaire commence à porter des fruits, que naît chez les jeunes gens le sentiment d'indépendance.

La neuvième année scolaire doit être adaptée particulièrement à l'enseignement pratique, en vue de l'orientation des jeunes vers une profession déterminée.

Le choix de la profession en sera d'autant plus facile que si le jeune homme ou la jeune fille entrait sans préparation dans le milieu du travail.

4° *D'ordre social*: La mesure remédiera en quelque sorte à l'exploitation dont les jeunes travailleurs sont généralement victimes.

D'autre part, elle aura l'avantage de désengorger le marché du travail. En Belgique, 40,000 à 50,000 jeunes gens viennent renforcer annuellement les rangs de la main-d'œuvre industrielle et agricole.

Ici, il y a lieu de signaler que la prolongation

de la scolarité occasionnera une charge supplémentaire pour beaucoup de parents. C'est pourquoi, il conviendrait de rallier à l'étude de cette mesure l'examen de la possibilité d'accorder une indemnité aux ménages nécessiteux pendant la durée de la prolongation.

La prolongation de la scolarité ne rencontre pas beaucoup d'intérêt en dehors du mouvement ouvrier.

Il nous faut poser cette revendication avec insistance et la faire aboutir légalement sous la poussée de la classe ouvrière.

Les Jeunes Chômeurs

par Jef Rens

CEUX qui suivent le mouvement syndical de très près peuvent se rendre compte combien l'attention des syndicats est absorbée par le problème du chômage. Les principaux soucis des dirigeants vont vers ceux qui sont privés de travail.

Le numéro d'avril de la *Revue internationale du Travail* publie les premières informations d'une enquête que le Conseil d'administration du B. I. T. a entreprise sur le chômage des jeunes gens. Quoique cette publication provisoire soit loin d'être complète, elle contient plusieurs renseignements qui valent la peine d'être cités. D'abord en ce qui concerne

L'étendue du chômage des jeunes gens.

En présence du manque de données précises sur l'âge des chômeurs, il est difficile, voire impossible de dresser des statistiques exactes sur le nombre de jeunes chômeurs. L'enquête a dû se référer à des estimations approximatives. Ainsi pour l'Allemagne, elle a repris l'estimation de M. Bandman, qui a évalué le nombre des chômeurs de moins de 21 ans à environ un million, dont 25 p.c. n'ont encore jamais travaillé.

En Grande-Bretagne, le nombre des « sans-travail » de moins de 18 ans s'éleva fin 1931, à environ 135,000. Pour la Tchécoslovaquie, le nombre des jeunes chômeurs de 21 ans a été estimé en 1932, par le dirigeant syndical Weigel, à environ cent mille. Toutes les autres données que mentionne cette enquête sont plus incomplètes, mais ces quelques chiffres suffisent déjà à nous donner une idée de l'étendue du chômage parmi la jeune génération. Partout on constate un excédent énorme de la main-d'œuvre juvénile, et cela malgré la diminution exceptionnelle de la natalité pendant la guerre, qui aurait dû se traduire plutôt par une pénurie de main-d'œuvre. Dans quelques années, le relèvement de la natalité qui a suivi la guerre ne

fera qu'accroître le nombre des jeunes chômeurs.

Les conséquences du chômage sont des plus désastreuses pour la jeunesse.

Peut-on s'imaginer quelque chose de plus décourageant et de plus désespérant que la situation de ces jeunes gens et de ces jeunes filles qui, au moment où le choix d'un métier s'impose, doivent constater qu'ils sont superflus! Et pourtant cette situation est en train de devenir la règle. Une vie sans but est une vie sans espoir, ce qui à la longue devient insupportable. A cette conscience d'être de trop, s'ajoutent encore toutes les conséquences d'une oisiveté prolongée: paresse, manque d'intérêt, vices, etc., et qui sont autant d'explosifs prêts à éclater.

Un régime qui ne peut assurer du travail, c'est-à-dire un avenir, aux jeunes générations, met par cela même, sa propre existence en péril. C'est aussi une des raisons pour lesquelles l'Allemagne républicaine n'a pas pu résister à l'assaut du national-fascisme qui pour ces motifs avait pu attirer la plus grande partie de la jeunesse et qui exploitait ce mécontentement juvénile contre le régime.

Comment y remédier ?

L'enquête du B. I. T. signale tout un ensemble d'efforts entrepris dans les différents pays pour occuper les loisirs des jeunes chômeurs à défaut d'emplois salariés. Ces mesures peuvent relever de la simple distraction, de l'instruction générale ou professionnelle. Dans plusieurs pays, on a fait de la fréquentation régulière de certains cours, une condition d'assurabilité contre le chômage. En Allemagne, par exemple, il y a eu, en 1931, onze mille sept cents cours spéciaux qui ont été suivis par trois

cent trente mille huit cent quatre-vingt-cinq chômeurs.

En Autriche, ceux-ci peuvent être obligés de suivre des cours jusqu'à l'âge de 17 ans, sans quoi ils perdent tous leurs droits aux indemnités. De nombreux syndicats autrichiens ont installé dans leurs bâtiments des locaux spéciaux, réservés aux jeunes chômeurs; ceux-ci y trouvent toutes sortes de distractions: livres, conférences, radios, cinémas, etc.

Pour la Belgique, le rapport fait mention de l'initiative prise par la Fédération des syndicats socialistes du Centre, qui a institué, pour les jeunes chômeurs, des cours professionnels spéciaux, à l'Institut des Arts et Métiers, à La Louvière, assidûment suivis par quelques centaines de jeunes gens.

En Angleterre, le ministère du Travail a commencé, depuis fin 1932, à coordonner les nombreuses œuvres au profit des jeunes chômeurs. Un organisme spécial, le Conseil national de l'Aide sociale, s'occupe de cette coordination et favorise les mesures prises en faveur des jeunes chômeurs par l'organisation des Centres d'occupation, par la création des Institutions d'éducation physique, par des travaux en plein air, etc.

L'enquête consacre une attention particulière au service du travail volontaire ou obligatoire, qui a surtout pris un grand essor en Allemagne.

D'après la définition de l'ancien ministre du Travail du Reich, ce service a pour but « d'offrir aux jeunes gens l'occasion de faire en commun un travail sérieux et utile à la collectivité, en même temps que profitable à leur propre développement, physique, intellectuel et moral ».

De jeunes chômeurs forment des groupes de 15 à 50 membres, qui exécutent collectivement un travail quelconque; pour éviter la concurrence aux travailleurs ordinaires, ce travail doit avoir un caractère additionnel et répondre à un but d'utilité générale. Ils peuvent loger soit dans des camps, et l'Etat prend alors à sa charge les frais de logement et de nourriture, soit chez leurs parents, et ils reçoivent alors deux marks par jour. Fin juillet 1932, il y eut presque 100,000 ouvriers volontaires âgés de moins de 21 ans, nombre qui dépasse actuellement 200,000. La durée moyenne des engagements est d'environ 10 semaines, ce qui n'est pas considérable en cette période de crise prolongée. Ensuite, il y a souvent, malgré la prescription

légale, une concurrence indirecte aux ouvriers ordinaires et un gaspillage qui résulte du fait que ces travaux sont exécutés par des ouvriers inexpérimentés et ne répondent pas toujours à un véritable besoin.

Enfin, l'enquête propose encore d'autres moyens pour diminuer le chômage des jeunes, comme la prolongation de la scolarité, l'avancement de l'âge de retraite des vieux, l'orientation et la rééducation professionnelles.

En guise de conclusion.

Comme on peut en juger, cette étude contient plusieurs suggestions intéressantes qui méritent certainement d'être étudiées par les syndicats. Mais, malgré cela, cette enquête ne touche pas le fond du problème. L'essentiel n'est pas de rechercher par quels moyens l'on peut remplir les loisirs des jeunes, mais comment on peut organiser la production pour que ceux-ci aient leur part au travail. Presque toutes les mesures proposées sont des demi-remèdes qui ne peuvent suffire à la longue. Si nous ne réussissons pas à supprimer le chômage, nous ne pourrons empêcher qu'un fossé de plus en plus profond se creuse entre ceux qui ont encore du travail et ceux qui n'en ont pas, les jeunes chômeurs s'éloigneront alors définitivement de nos organisations.

C'est le problème de la répartition équitable du travail entre tous les hommes, jeunes et vieux, que nous devons poser dans toute son ampleur, et si le régime actuel ne peut le résoudre, il sera un jour balayé par la solidarité ouvrière qui, par le travail, rendra à la vie humaine son sens profond.

(*Le Travail.*)

Une enquête sur la situation de la jeunesse

La Confédération des Syndicats des Pays-Bas a adressé au gouvernement une requête suggérant de procéder à une enquête sur les conditions de vie de ceux qui ont quitté les institutions d'enseignement primaire, moyen ou technique, pendant les années 1931, 1932 et 1933.

En Belgique aussi, semblable enquête serait des plus intéressante et utile. Sans doute, elle fournirait la preuve de la décadence morale qui menace la jeune génération.

En avant pour le Pétitionnement !
